



VARENNES

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

#### **Règlement 981 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2024**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes le 5 février 2024.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 16 février 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

Mylène Rioux, OMA

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 16 février 2024 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 16 février 2024.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

Mylène Rioux, OMA